

## **Demande de destructions de goélands argentés dans le cadre des opérations de protection des bouchots des côtes d'Armor contre la prédation par les goélands argentés.**

### **Contexte mytilicole**

Les mytiliculteurs des Côtes d'Armor se plaignent d'une prédation importante sur les bouchots à moules par les goélands argentés. Des abattages ayant atteint 400 individus ont eu lieu pendant plusieurs années puis aucun en 2013, 100 en 2014 et 50 en 2015. L'autorisation de tir n'a pas été donnée en 2016, année pendant laquelle seul des tirs d'effarouchements étaient autorisés. Selon leurs déclarations, une importante prédation a eu lieu en 2016 et le CRC Bretagne Nord demande donc des autorisations de destruction en 2017.

### **Contexte régional pour le goéland argenté :**

Les travaux menés sur les déplacements de cette espèce (Migot 1985) ont montré que les goélands présents à toutes périodes dans le golfe normano-breton proviennent très majoritairement des colonies des îles anglo-normandes (Chausey inclus) et des côtes du nord de la Bretagne. Après une période de fort accroissement des effectifs nicheurs entre 1920 et 1990, les goélands argentés nicheurs sont actuellement en forte décroissance (-40 % en Bretagne et -45 % en Côtes-d'Armor entre 2000 et 2010). Cette forte érosion des effectifs est à mettre en lien avec la diminution puis la disparition des ressources alimentaires disponibles dans les décharges à ciel ouvert. Parallèlement, un report des populations naturelles insulaires a eu lieu vers le milieu urbain où il crée des nuisances sonores et sanitaires et où il fait souvent l'objet de contrôles de populations (destruction des pontes).

### **Avis du rapporteur**

Le problème n'est pas de savoir si le goéland mange des moules sur les bouchots, ce qui est avéré, mais de connaître le niveau de cette prédation et ses effets sur la productivité des structures d'élevage. Pour cela deux études avaient été demandées au pétitionnaire :

- Une enquête socio-économique auprès des mytiliculteurs des trois baies concernées pour évaluer l'ampleur des pertes. A noter qu'une prédation sur le naissain n'est pas obligatoirement synonyme de perte en rendement au niveau des produits de taille marchande : la mortalité naturelle sur les jeunes classes d'âge est naturellement très forte car les sources de mortalité sont multiples, dont la prédation par de très nombreuses espèces (pourpre, macreuse, goéland, poissons, crabes, ...)
- Une évaluation quantitative de la prédation par les goélands par une méthode non destructive alliant l'analyse des besoins énergétiques du prédateur et une estimation de son cycle de présence sur les bouchots (le prélèvement de goélands sur les bouchots pour faire des contenus stomacaux n'est pas pertinent car ne permettrait pas une évaluation quantitative de la prédation).

Il n'est pas souhaitable d'autoriser le tir de goélands argentés sur les bouchots tant que nous n'avons pas le résultat de ces études. En attendant, seules des techniques d'effarouchement pourraient être mises en oeuvre, ainsi que la prise de mesure pour ne pas attirer les goélands près des bouchots (limiter ou annuler les rejets de moules hors taille à la mer).

Patrick Le Mao, le 06/03/2017